

TERMES DE REFERENCES DU CONSULTANT RESPONSABLE EN CAPITALISATION DES ACQUIS

Contexte :

Créée en 1985, la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) est une organisation intergouvernementale de coopération halieutique instituée le 29 mars 1985 par la Convention portant création de la CSRP, telle qu'amendée en 1993 et en 2017. Elle regroupe sept Etats côtiers d'Afrique de l'Ouest (Cabo Verde, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone). Outre, renforcer la coopération dans le domaine des pêches entre ses membres, elle vise également à harmoniser les politiques en matière de préservation, de conservation et d'exploitation durable des ressources halieutiques. Cela revient à créer des synergies entre les pays afin que l'expérience de ceux qui ont mis en place des politiques de pêche durable puisse bénéficier à toute la sous-région.

La mission de la CSRP recouvre donc une grande variété de thèmes très importants tels que l'aménagement des pêcheries et la recherche, le suivi, contrôle et surveillance, l'harmonisation des politiques et législations des pêches, etc. La CSRP joue un rôle central de coordination continue entre les différentes parties prenantes (décideurs, administration, société civile) des Etats membres à travers l'organisation de rencontres, d'ateliers, de groupes de travail... Elle œuvre à faciliter la collaboration entre les pays membres pour l'établissement de réglementations harmonisées et des normes de gestion des pêcheries.

Le secteur des pêches dans la sous-région est confronté à plusieurs défis que la Commission se devra d'affronter. La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) prospère dans la région de la CSRP, occasionnant des pertes inestimables pour les Etats membres. Au plan environnemental, elle complique la situation des ressources qui, pour leur grande majorité, sont pleinement exploitées à surexploitées, sapant ainsi les efforts de redressement en cours. Le caractère « inconnu » des prélèvements qu'elle opère rend impossible une évaluation précise des stocks disponibles. La pêche INN contribue également à l'érosion de la biodiversité marine et côtière. Sa pratique, souvent peu respectueuse de l'environnement, détruit les habitats et désorganise les écosystèmes.

Les captures réalisées par cette pêche INN représentent des pertes qui affectent les économies locales des pays de la CSRP et entraînent, à terme, une raréfaction des ressources halieutiques et par la même occasion une perte d'emplois pour les pêcheurs, en particulier les plus vulnérables (pêcheurs artisanaux).

La pêche INN, en raison de l'ampleur qu'elle est en train de prendre, représente globalement une menace à l'équilibre de la pêche dans son ensemble et un risque pour les moyens de subsistance des « pêcheurs » mais aussi un danger à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale de façon générale et dans notre sous-région en particulier.

C'est au vu du danger que représente la pêche INN que la FAO a adopté en 2009 l'Accord relatif aux Mesures du Ressort de l'État du Port (AMREP) qui est entré en vigueur en 2016. Il vise à mettre en place des modalités de lutte contre cette pratique. Allant dans le même sens, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé en décembre 2017, le 5 juin, une journée internationale de lutte contre la pêche INN.

La CSRP s'est engagée dans un processus de lutte contre la pêche INN en soumettant pour adoption des conventions visant à mieux coordonner la collaboration entre les différents pays. Plusieurs opérations conjointes de surveillance impliquant les Etats membres ont également été organisées afin de proscrire ce type de pêche. La CSRP appuie aussi les Etats membres en renforcement de capacités et en fourniture d'équipements et de matériels.

Dans ce cadre, la CSRP a obtenu un appui de l'Union européenne à travers un programme sous-régional, de renforcement de la lutte contre la pêche INN, dénommé « projet Amélioration de la Gouvernance et des Initiatives contre la pêche INN (AGIR-INN) dans le cadre du West Africa Sustainable Ocean Program (WASOP) », dont l'objectif est de consolider et pérenniser les acquis des projets similaires déjà exécutés ou en cours d'exécution au niveau de la CSRP.

L'objectif global du programme WASOP, dont la durée est de quatre (4) ans, est d'améliorer l'utilisation durable et intégrée des ressources océaniques en Afrique de l'Ouest en stimulant une croissance économique inclusive.

En prévision du démarrage du programme WASOP, la CSRP envisage le recrutement d'un/une Responsable de Capitalisation des acquis.

1. MANDAT OU ATTRIBUTIONS

Le responsable capitalisation des acquis est chargé de mettre en œuvre une stratégie de communication du projet WASOP, et veille à image positive de la CSRP. Il assure également le développement continu et la mise à jour du site web de la CSRP. Il travaillera sous la supervision du coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec toute l'équipe.

2. TACHES ET PRINCIPALES RESPONSABILITES

- Mettre en œuvre la stratégie de communication du Secrétariat Permanent de la CSRP et du projet à partir d'un plan annuel de vulgarisation et de visibilité des activités de la CSRP et de son projet AGIR-INN ;
- Assurer le suivi et la mise à jour périodique de la stratégie de communication
- Mettre en place un système efficace de gestion de l'information au niveau du Secrétariat Permanent et entre celui-ci et ses partenaires ;
- Assurer le développement continu du site web et sa mise à jour régulière ;
- Coordonner la mise en œuvre des composantes des projets et programmes de la CSRP et en assurer le suivi ;
- Assurer la rédaction, la mise en forme et la diffusion des supports de communication (publication, exposition, des flyers, des banderoles, affiches, dépliants, des documents audio-visuels etc ...)
- Gérer la page Facebook du projet, et les autres réseaux sociaux de la CSRP et du projet AGIR-INN

- Faciliter le contact des médias nationaux, sous -régionaux et internationaux pour une meilleure visibilité des activités de la CSRP ;

PROFIL REQUIS

1. Education :

Être titulaire du Diplôme Master II(BAC+5) en communication, journalisme, sciences sociales ou dans un domaine connexe.

2. Expériences professionnelles :

Avoir au moins 5 ans d'expériences professionnelles pertinentes dans le domaine de la communication (production de communiqués de presse, articles web, support de communication...)

3. Aptitudes requises :

- Grande capacité de synthèse et excellente de restitution en un langage accessible au grand public ;
- Très bonne maîtrise des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
- Bonne maîtrise des langues de travail de la CSRP (Anglais, Français, portugais) avec une capacité de communication écrite et orale.

4. Attitudes requises :

- Très bonnes qualités relationnelles ;
- Capacité de travailler dans un contexte multiculturel ;
- Sens de l'organisation et de la méthode ;
- Aptitude de travailler en équipe ;
- Dynamisme et engagement démontrés dans le travail ;

Localisation et durée de la mission

Le Consultant sera installé dans les locaux du Secrétariat Permanent à Dakar.

Le contrat sera un contrat de services pouvant couvrir la durée du projet AGIR-INN/WASOP ou durant toute autre période convenue de commun accord.